



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2025_47

L'An deux mil vingt-cinq, le 6 octobre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/10/2025

DATE D'AFFICHAGE : 01/10/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle FLORY procuration à Mme Isabelle ARMAND ; M. Richard PELISSERO procuration à Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Louis BREC procuration à Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

VU la Loi n°219-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU la délibération n° DEL CM 07_2024_66 du conseil municipal en date du 9 décembre 2024 relative à la mise à jour du tableau des effectifs ;

VU la délibération n° DEL CM 04_2025_38 du conseil municipal en date du 30 juin 2025 créant l'emploi de rédacteur territorial à compter du 4 août 2025 ;

VU la délibération n° DEL CM 05-2025-49 du conseil municipal en date du d'Assistant d'enseignement Artistique à temps non complet ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 09 OCT. 2025

ID : 091-219106663-20251006-DELCM05_2025_47-DE

CONSIDERANT les lignes directrices de gestion de la collectivité ;

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que les emplois créés peuvent également être occupés par un agent contractuel aux titres des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23 et suivant du code Général de la fonction publique conformément à la procédure de recrutement précisé par le décret n°2019-1414 du 19 décembre relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ayant le diplôme requis pour le grade correspondant et dont la rémunération sera comprise entre l'indice brut le plus bas et l'indice brut le plus haut du grade concerné ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les emplois du tableau des effectifs, à compter du 07 octobre 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du CST en date du 28 aout 2025 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	TC/TNC	SUPPRESSIONS
<u>Adjoint administratif territorial</u>	TC	1
<u>Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe</u>	TC	1
<u>Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe</u>	TC	1
<u>Agent de maitrise territorial</u>	TC	1
<u>Adjoint technique territorial</u>	TC	1
<u>Brigadier</u>	TC	1

GRADE	TC/TNC	CREATION
<u>Rédacteur territorial</u>	TC	1
<u>Assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe</u>	TNC	1

DECIDE : d'adopter le nouveau tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 07 octobre 2025 ;

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFF	
Filière administrative			
Attaché territorial	A	1	35H
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	35H
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H
Rédacteur territorial	B	2	35 H
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	7	35H
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35H
Filière technique			
Ingénieur territorial	A	1	35H
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H
Technicien territorial	C	1	35H
Agent de maîtrise principal	C	3	35H
Agent de maîtrise territorial	C	2	35H
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	2	35H
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	6	35H
Adjoint technique territorial	C	7	35H
Filière sanitaire et sociale			
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	C	1	35H
Filière animation			
Animateur territorial 1 ^{ère} classe	B	1	35H
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H
Animateur territorial	B	1	35H
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	35H
Adjoint d'animation territorial	C	8	35H
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	B	5	Temps non complet
Filière police municipale			
Brigadier-chef principal	C	2	35H

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Villejust.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/10/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

